



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

NIORT, le 17 septembre 2019

## Communiqué de presse

### Réunion du Conseil Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST)

Lors de sa réunion du 17 septembre 2019, le CoDERST, qui concourt à l'élaboration à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques, a examiné les deux dossiers suivants :

- La société Champdeniers Funéraire a un projet de construction d'une chambre funéraire comportant notamment 2 salons de présentation, sur la commune de Champdeniers. Le CoDERST a émis un avis favorable à ce projet.
- L'établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise souhaite effacer l'ouvrage hydraulique du Terrier au niveau du Gué au Beau, sur les communes de Saint-André-sur Sèvre et la Forêt-sur-Sèvre, afin de rétablir la continuité écologique de la Sèvre nantaise. Le CoDERST a émis un avis favorable à cette demande.

A la suite de ces différents avis, ces projets seront autorisés (ou non) par arrêté préfectoral.

Par ailleurs, deux dossiers ont été présentés pour information aux membres du CoDERST.

Contact : Pôle communication interministérielle de la préfecture  
(05.49.08.68.17 ou 68.02)  
pref-communication@deux-sevres.gouv.fr  
www.deux-sevres.gouv.fr  
<https://twitter.com/prefet79>  
<https://www.facebook.com/prefet.deux.sevres/>